

Cycle Droit Social 2019

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir et maintenir des connaissances juridiques et pratiques nécessaires à la gestion des Ressources Humaines.
- Savoir identifier les mesures sociales à mettre en œuvre et les situations à risques ; savoir réagir en cas de mise en jeu des obligations et de la responsabilité sociale de l'entreprise.
- Mettre à jour les connaissances à partir de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle ; identifier les opportunités et adapter les pratiques sociales au sein de l'entreprise.

ORGANISATION DU CYCLE / SITE DE METZ

- 5 séances d'une demi-journée chacune (17h30 au total), le jeudi matin
- Chaque séance se déroule en deux temps :
Un thème défini à l'avance permettant d'appréhender la pratique (*voir ci-dessous*).
L'actualité législative et jurisprudentielle, et son impact pratique sur la gestion du personnel.

■ ■ ■ DROIT DISCIPLINAIRE :

Quelle sanction pour quelle faute ?

21/03 matin

- Les modalités d'exercice du pouvoir disciplinaire :
 - *Pouvoir de direction et contrôle des salariés*
 - *La qualification et la preuve des faits*
 - *La prescription des faits fautifs*
- La mise en œuvre du droit disciplinaire :
 - *La procédure disciplinaire*
 - *Le choix de la sanction*
 - *La prescription des sanctions*

■ ■ ■ LES PROTECTIONS DU SALARIÉ :

Ne pas passer à côté !

23/05 matin

- Les protections liées aux suspensions du contrat de travail :
 - *Maternité et paternité*
 - *Accident du travail et Maladie professionnelle*
- Les protections liées aux mandats :
 - *La protection des représentants du personnel (membres CSE, délégués syndicaux...)*
 - *Les autres élus*

■ ■ ■ LE TÉLÉTRAVAIL : Le travail de demain ?

20/06 matin

- Le télétravail dans quelles situations ?
 - *Demande du salarié et intérêts de l'entreprise*
 - *Pour quels postes, quels salariés ?*
À temps plein ou partiel ?
- Les conditions pratiques du télétravail
 - *Accord collectif ou décision unilatérale ?*
 - *Rédaction du contrat de travail ou de l'avenant*
 - *Le statut du télétravailleur*

■ ■ ■ LES FRAIS PROFESSIONNELS : Le point

19/09 matin

- Les obligations de l'employeur et du salarié
- Les conditions d'exonération des cotisations sociales
- Les cas particuliers

■ ■ ■ AGISSEMENTS SEXISTES ET HARCELEMENT SEXUEL : De quoi parle-t-on ?

21/11 matin

- Les définitions : agissement sexiste, discrimination, harcèlement sexuel
- La responsabilité de l'entreprise
- Les mesures et chartes d'information et de prévention
- Quelles actions en cas de suspicion, de plainte et de faits avérés ?

Cycle Droit Social 2019

DATES & HORAIRES

GROUPE DU JEUDI MATIN

de 9h à 12h30

21/03 – 23/05 – 20/06

19/09 – 21/11

LIEU

Cabinet ACD

4 place Saint Nicolas

57000 METZ

COÛT DE LA FORMATION

1 250 € HT par stagiaire

payables lors de l'établissement de la convention de formation

CONTACT STAGIAIRES

Frédéric BLAISE

4, place Saint Nicolas METZ Tél. 03 83

27 21 35

Organisme enregistré sous

le numéro 41.54.02235.54

Cet enregistrement ne vaut pas

agrément de l'état.

PUBLICS VISÉS

Collaborateurs de la fonction RH
(assistant/responsable RH et paye,
DRH, juristes...), **dirigeant, DAF**

PRÉ-REQUIS

Pratique de la fonction
RH/social/payé

LES FORMATEURS

Frédéric BLAISE

Avocat au Barreau de METZ
Spécialiste en Droit du Travail

Alice MARCHAL

Avocat au Barreau de METZ
Département Droit social

MOYENS PÉDAGOGIQUES / MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- La formation est assurée par des avocats et des juristes ayant la pratique du droit du travail et la connaissance des réalités de l'entreprise ; elle donne lieu à la remise d'un support pédagogique.
- Elle est illustrée par des exemples pratiques, tirés de l'expérience professionnelle du formateur.
- L'évaluation de la formation et des acquis de la formation est réalisée en fin de cycle.
- Une attestation individuelle de suivi de la formation est remise au terme de la formation.

BULLETIN DE PARTICIPATION

FORMATION CYCLE DROIT SOCIAL 2019 METZ

À renvoyer par voie postale
à l'adresse du lieu de la formation
ou par mail à : f.blaise@acd.fr

Société :

Adresse :

Signataire de la convention de formation et qualité :

.....

Personne chargée des relations avec l'organisme et les stagiaires (si différente) :

.....

Téléphone et Mail :

Nom et fonction des Participants :

.....

.....

.....

À la réception de votre bulletin de participation, une convention de formation vous sera adressée.

AUDIT CONSEIL DEFENSE

Société d'Avocats

SELAFI au capital de 500 000 €

R.C.S. Nancy D 759 800 816

N° TVA FR 42.759.800.816

N° SIRET 759.800.816.00.143

NANCY

165, bd d'Haussonville

54000 Nancy

(Barreau de Nancy)

Tel. : 03 83 27 21 35

PARIS

55, bld Sébastopol

75001 PARIS

(Barreau de Paris)

Tél. : 01 42 67 79 78

ÉPINAL

7, rue Roland Thiéry

88000 Épinal

(Barreau d'Épinal)

Tél. : 03 29 81 89 89

METZ

4, place Saint Nicolas

57000 METZ

(Barreau de Metz)

Tél. : 03 87 74 24 54

